Infos inscriptions accueil collectifs de mineurs « L'ile aux enfants » Sainte Anne sur Gervonde



Chers parents,

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents pour l'inscription de votre/vos enfant(s) à l'accueil de loisirs périscolaire/extrascolaire « l'île aux enfants ».

Il est important que tous les enfants de l'école s'inscrivent au périscolaire (même ceux qui ne fréquentent pas (l'accueil du matin et/ou du soir et la cantine) afin d'être informé des activités proposées. (Concerne seulement les enfants fréquentant l'école André Frénod)

L'inscription sur le portail famille pour le périscolaire et l'accueil du mercredi se fait librement sur Eticket, <u>du 8 au 26 juillet 2024</u>. Aucune inscription ne sera prise en compte en dehors de ces dates, un mail de rappel sera envoyé en amont.

En ce qui concerne l'accueil du mois de juillet, les inscriptions sont ouvertes à partir du mois de mai, les dates seront communiquées par mail.

L'inscription se fait obligatoirement sur la journée et la semaine complètes, ce qui permet d'avoir une continuité sur le programme d'activité hebdomadaire et de gérer au mieux l'organisation et le taux d'encadrement.

Pour les familles dont les enfants sont déjà inscrits sur eticket pour l'année en cours, il suffira de vérifier que tous les documents soient à jour, (attestation quotient familial, assurance, vaccins, PAI).

L'inscription pour le mois de juillet ne pourra être validée, si les documents ne sont pas mis à jour.

1ere étape (si pas de compte Eticket) :

Création d'un compte à partir du logiciel ETicket sur ordinateur avec Chrome ou à partir de l'application ETicket sur Apple store ou Google Play. Un code vous sera demandé : taper 38440 et sélectionner la commune de Ste Anne sur Gervonde

2eme étape :

Pré-inscription : Vous devez créer le profil « parents » et « enfants » ou le mettre à jour (changement de classe) ou (réinscription) et joindre dans la rubrique « documents » l'ensemble des documents obligatoires à jour (supprimer les anciens et télécharger les nouveaux).

Liste des documents obligatoires :

- Fiche sanitaire signée pour l'année en cours par enfant (disponible sur le portail famille, sur le site de la commune ou en mairie)

- Fiche autorisation signée pour l'année en cours par famille (disponible sur le portail famille, sur le site de la mairie ou en mairie)
- Copie de l'attestation d'assurance extrascolaire avec responsabilité civile et individuelle accident
- Attestation de quotient familial à jour. En cas de non-production du quotient familial avant la facturation, le tarif le plus élevé sera appliqué et aucun remboursement ne sera effectué.
- Copie de l'attestation de vaccination contre Diphtérie Tétanos Polio (DTP) à jour.

3eme étape :

Votre dossier est en relecture, il sera vérifié dans les meilleurs délais et vous serez avertis de la suite à donner : confirmation d'inscription ou demande d'éléments manquants.

4eme étape :

Vous recevrez un mail lorsque l'inscription sera validée et vous pourrez commencer à inscrire vos enfants aux diverses activités :

- Accueil du matin, Accueil du soir ; cantine ; étude surveillée pour les temps périscolaires.
- Péri loisirs matin et/ou soir ; matin ; matin+repas ; matin+repas+AM ; repas+AM ; après-midi pour l'accueil du mercredi.
- Péri loisirs matin et/ou soir, matin+repas+AM pour l'accueil du mois de juillet.

RÉUNIONS D'INFORMATIONS : (Portes ouvertes)

Accueil périscolaire : Date à définir, elle sera envoyée en amont par mail dès la rentrée.

Accueil du mercredi : le mercredi 11 septembre de 18h30 à 19h30 à la maison de l'enfance de Chatonnay

Accueil extrascolaire (mois de juillet) : Date envoyée à l'ouverture des inscriptions.

Les réunions consisteront à présenter l'équipe, le programme d'animation et expliquer le fonctionnement de l'accueil de loisirs.